

ETAT FINANCIER ESTIMATIF

CAVEIRAC - SECTEUR 06

D103 Rt. de Clarensac - Dissimulation des réseaux TEL - Coord. RH & Voirie

1. ETAT DES DEPENSES ESTIMATIVES

Dépenses prévisionnelles

Travaux :	47 353,40 € HT	
Ingénierie :	5 000,00 € HT	
Autre :	8 000,00 € HT	
Total des dépenses prévisionnelles :	60 353,40 € HT	72 424,08 € TTC (TVA: 20%)

2. ETAT DES AIDES POTENTIELLEMENT ATTRIBUABLES SOUS RESERVE DE DÉCISION D'ATTRIBUTION

Programme	Travaux HT subventionnés	Subvention
GENIE CIVIL TELECOM 2024 [DIPI]	0,00 €	
<i>Hors subvention</i>	60 353,40 €	
	60 353,40 €	0,00 €

3. ETAT ESTIMATIF DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

La participation estimative de la collectivité aux travaux comprend l'application d'une participation aux investissements de 5 % du montant HT, suivant les délibérations du Conseil Syndical du 12 Novembre 2012 et du 17 Mars 2014.

Participation de la collectivité aux travaux :	60 353,40 €
Participation aux frais d'investissement (60 353,40 x 5%) :	3 017,67 €
TVA (20 %) :	12 070,68 €
Participation estimative totale de la collectivité à verser au syndicat :	75 441,75 €

4. ESTIMATION DES VERSEMENTS DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ

Acompte N°1 de 80% :	60 000,00 €
Acompte N°2 et solde :	15 441,75 €
TOTAL	75 441,75 €

A CAVEIRAC, le

Pour la collectivité :
 CAVEIRAC
 le Maire, **Jean-Luc CHAILAN**

A NIMES, le 06/11/2023

Le Vice-Président
Patrick DE GONZAGA

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
2002	Fouille pour localisation de réseau en phase chantier	F	2,00	350,00 €	700,00 €
2103	Tranchée 0,30 m et épaulements - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3, N4: 1500<t<7500 veh/jour)	ML	85,00	85,00 €	7 225,00 €
2203	Sur largeur de 0,10 m - Fiche 3 (tranchée sous chaussée départementale réseau N3, N4: 1500<t<7500 veh/jour)	ML	90,00	10,00 €	900,00 €
2301	Tranchée 0,30 m sans réfection provisoire ni définitive	ML	120,00	41,00 €	4 920,00 €
2402	Plus-value pour sur largeur de 0,10 m avec réfection de revêtement en enrobé à chaud	ML	100,00	13,40 €	1 340,00 €
2703	Terrassement manuel en terrain privé	ML	30,00	69,00 €	2 070,00 €
2704	Plus-value pour terrassement en terrain dur	M3	55,00	67,00 €	3 685,00 €
2712	Terrassement supplémentaire	M3	10,00	47,00 €	470,00 €
2714	Evacuation de déblais en décharge	M3	109,00	17,00 €	1 853,00 €
2801	Réfection provisoire de tranchée en monocouche pour voies communales et chemins ruraux	M2	46,00	4,90 €	225,40 €
2811	Réfection de revêtement en enrobé pour tranchée 30 cm	ML	120,00	25,00 €	3 000,00 €
2814	Réfection de revêtement en enrobé pour sur largeur de 10 cm	ML	100,00	6,00 €	600,00 €
2815	Réfection en pavés autobloquant, ou en dallage	M2	10,00	110,00 €	1 100,00 €
2816	Réfection de chaussée ou trottoir en béton	M2	10,00	75,00 €	750,00 €
2817	Réfection de trottoir en béton désactivé	M2	10,00	161,00 €	1 610,00 €
2901	Béton de propreté (B 20)	M3	2,00	243,00 €	486,00 €
2902	Béton de fondation (B 25)	M3	1,00	299,00 €	299,00 €
5101	Aiguillage et test de fourreaux existants	ML	300,00	0,90 €	270,00 €
5103	Fourreau PVC 42/45 mm	ML	1 410,00	4,30 €	6 063,00 €
5109	Fourniture et pose de Chambre béton 30 X 30	U	12,00	206,00 €	2 472,00 €
5115	Fourniture et pose Chambre béton L1C 400 kN	U	1,00	990,00 €	990,00 €
5116	Fourniture et pose Chambre béton L2C 400 kN	U	2,00	1 215,00 €	2 430,00 €
5143	Plus-value pour Chambre 30 X 30 sans fond	U	5,00	103,00 €	515,00 €
5144	Plus-value pour Chambre LO ou L1 sans fond	U	1,00	206,00 €	206,00 €
5145	Plus-value pour chambre L2 ou L3 sans fond	U	2,00	411,00 €	822,00 €
5147	Percement de chambre	U	14,00	168,00 €	2 352,00 €
Total HT :					47 353,40 €
Montant rabais (0) :					0 €
Ingénierie :					5 000,00 €
ENEDIS :					0 €

MÉTRÉ ESTIMATIF PRÉLIMINAIRE

CAVEIRAC - SECTEUR 06

D103 Rt. de Clarensac - Dissimulation des réseaux TEL - Coord. RH & Voirie

Code	Description	U.	Qte	Prix U.	Total HT
	Coordination SPS :				0 €
	Divers :				8 000,00 €
	CTO :				0 €
	DAM :				0 €
	IC :				0 €
	Total net HT :				60 353,40 €
	TVA (20,00 %) :				12 070,68 €
	Total TTC :				72 424,08 €

FICHE TECHNIQUE

CAVEIRAC - SECTEUR 06

D103 Rt. de Clarensac - Dissimulation des réseaux TEL - Coord. RH & Voirie

Code	Description	U.	Qte
DIPI Génie Civil Telecom			
1201	Longueur de tube	m	1 410
1202	Nombre de chambre structure	u	3
1203	Nombre de chambre particulier	u	12
1204	Longueur de tranchée	m	395

Entre : CAVEIRAC

Représentée par **Monsieur Jean-Luc CHAILAN**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du __/__/__
et désigné par "la collectivité"

Et : Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Représenté par son Président **Monsieur Roland CANAYER**,
dûment autorisé en vertu de la délibération du 18 septembre 2020
et désigné par "le SMEG"

Considérant :

- les statuts du syndicat autorisent les collectivités adhérentes à lui confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de génie civil des équipements électroniques de communication,
- l'article L.2224-35 du CGCT,
- la convention Orange-Syndicat relative à l'enfouissement des équipements électroniques de communication,
- le transfert de la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques au syndicat

Il est convenu :

Article 1 : Objet de la convention

Elle s'applique aux travaux d'enfouissement des équipements électroniques de communication

Article 2 : Travaux

- Le syndicat commande et paie les travaux.
- Le coût prévisionnel des travaux de génie civil des équipements électroniques de la communication est estimé à 72 424,08 € TTC (soit 60 353,40 € HT)
- Participation aux frais pour investissement (60 353,40 x 5%) : 3 017,67 €
- Participation totale de la collectivité à verser au syndicat : 75 441,75 €

Article 3 : Règlement de la participation de la collectivité au SMEG

La collectivité versera sa participation au SMEG en deux acomptes:

- un premier acompte de **60 000,00 €** lors de la commande des travaux
- un second acompte et solde estimé provisoirement à **15 441,75 €** après la réception des travaux. Ce solde sera établi sur la base des dépenses réelles du chantier.

La collectivité perçoit directement les éventuelles subventions de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental.

Article 4 : Durée de la convention

La convention prend fin au terme du règlement financier de l'opération.

A CAVEIRAC, le

Pour la collectivité : CAVEIRAC
le Maire, **Jean-Luc CHAILAN**

A NIMES,

Le Vice-Président
Patrick DE GONZAGA